

Toujours plus de tri dans les déchèteries

Le service de collecte des déchets ménagers ne se limite pas au passage du camion de collecte des bacs à ordures ménagères et des sacs jaunes. Il y a aussi, la collecte du verre, du papier, des textiles... et **les déchèteries**.

Créées il y a une vingtaine d'années pour supprimer les décharges sauvages, les déchèteries ont considérablement évolué pour permettre de valoriser toujours plus de matériaux. C'est même devenu le service qui collecte le plus de déchets en tonnage.

Les déchèteries du SCOM* en quelques chiffres :

- 232 kg par habitant et par an, soit plus de la moitié du tonnage global collecté par le SCOM,
- 25 % du budget de fonctionnement (transport et traitement des déchets compris),
- 80% de déchets valorisés (restent 20 % de déchets ultimes à enfouir).

Afin de réduire toujours plus l'enfouissement et augmenter la valorisation, de nouvelles filières de tri se mettent en place (exemple : polystyrène et placoplâtre récemment).

Malgré tout, de nombreux déchets valorisables finissent encore dans la benne « déchets ultimes ». Alors, avant de déposer, n'hésitez pas à vous rapprocher des agents de déchèteries qui sont là pour vous conseiller.

Faire de ses déchets végétaux une ressource



En déchèterie, les déchets végétaux appelés également « déchets verts » représentent actuellement 83 kg par habitant et par an sur le SCOM*. Même si c'est moins que la moyenne départementale, cela reste énorme.

Pourtant, la majorité des déchets verts pourraient être valorisés à domicile. Ce qui éviterait l'émission de CO2 (gaz à effet de serre) généré par les nombreux déplacements en déchèterie, puis leur évacuation en camion.

Pour cela, il existe des solutions simples telles que la tonte de la pelouse en mulching, le paillage, le broyage à domicile, le compostage...

Le SCOM propose régulièrement des stages pratiques pour apprendre à valoriser soi-même ses déchets verts.

Plus d'informations sur : www.scom85.fr

*Le SCOM Est Vendéen est le **syndicat public** de collecte des déchets ménagers intervenant sur les Communautés de Communes du Pays de Chantonnay, du Pays de Pouzauges, du Pays de la Châtaigneraie et du Pays de St Fulgent-lesEssarts (seulement pour les communes de Essarts-en-Bocage et de la Merlatière).

